

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-2 DU 9 JUILLET 2026

FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 384 LOGEMENTS SITUES AUX 22 A 28 AVENUE AUDRA A COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membres excusés et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur représentée
par Monsieur Joakim GIACOMONI
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur, représenté
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président

Publié le : 10 juillet 2026

Le Bureau,

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant la décision du Bureau du Conseil d'administration N°2021-10 du 14 décembre 2021 autorisant la réhabilitation des 384 logements de la résidence sise 22 à 28 avenue Audra à Colombes,

Considérant la délibération du Conseil d'administration N°2024-10 du 08 octobre 2024 autorisant le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 13 596 407 €,

Considérant la suppression de la subvention au titre de la rénovation énergétique et de la décarbonation sollicitée auprès de l'Etat suite à laquelle le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations se voit augmenté,

Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel, le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations se voit modifié comme suit :

- Subvention FIM (MGP) :	1 000 000,00 €
- Subvention Etat (DRIHL) :	0,00 €
- Subvention Conseil Départemental :	576 000,00 €
- Prêts CDC :	17 244 407,00 €
- Fonds propres :	2 091 157,00 €
Total :	20 911 564,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur le Directeur Général à :

- mobiliser les subventions nécessaires à cette opération, auprès des différentes instances et signer les conventions de financements afférentes,
- contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt destiné à financer l'opération, dont les caractéristiques financières sont définies ci-après,

	Prêt concerné
<u>Type de prêt :</u>	PAM
Montant du prêt	17 244 407 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2,10%
Taux Effectif Global	2,10%
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %

ARTICLE DEUXIEME :

Autorise Monsieur le Directeur Général de l'Office à procéder aux appels de fonds à la suite de la contractualisation du prêt.

ARTICLE TROISIEME :

Autorise Monsieur le Directeur Général de l'Office à solliciter la garantie du prêt auprès de la ville de Colombes et à signer la convention de réservation afférente ou tout autre organisme habilité.

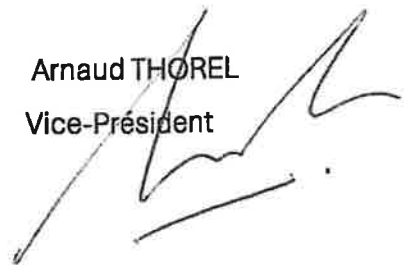
Joakim GIACOMONI

Président
Maire de Colombes



Arnaud THOREL

Vice-Président



Sandrine BARBE
Administrateur



Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur



Josiane FISCHER
Administrateur



Yvonne PERICHON
Administrateur

